

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER

## DÉCLARATION D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE

ORDONNANCE DE REFERE rendue le 14/04/2022

**Type:** REFERE N°RG 22/30350**Portalis:** DBYB-W-B7G-NUPE

Je, soussigné(e), Cascales Laurent, expert inscrit sur la liste de la cour d'appel de Montpellier par la présente avoir accepté, le 02 mai 2022, la mission confiée par la décision du 14 avril 2022.

Je déclare sur l'honneur que, je suis indépendant de chacune des parties, ainsi que de leurs conseils, parents ou alliés. En toute conscience, j'estime qu'il n'y a aucun fait ou circonstance, passé ou présent, ou susceptible de se produire dans un avenir proche, devant être divulgué parce qu'il serait de nature à mettre en question mon indépendance aux yeux de l'une ou l'autre des parties.

Je déclare par ailleurs sur l'honneur que je suis assuré pour la responsabilité civile encourue pour mission d'expertise en cause.

Fait à Servian, le 02/05/2022

L'expert

Laurent CASCALES

**EXPERT DE JUSTICE**  
C-01.09 Cour d'Appel Montpellier  
cascales@architectes.org  
Tel : 06 09 71 28 25

15 rue Molière, 34297 SERVIAN  
Ordre des architectes N° S12588